

Croisière dans les Caraïbes

Vivre est un cadeau

10 au 17 décembre 2011



VOYAGE ASSOCIÉ, EN COLLABORATION AVEC CADO PRODUCTIONS INC.
ACCOMPAGNÉ PAR DAVID BERNARD ET YVES GROLEAU

Vous méritez une existence joyeuse et profondément enrichissante. Vous avez tout ce qu'il vous faut pour réaliser vos rêves et être heureux.

Au cours de cette croisière, nous vous aiderons à vous reconnecter à votre source, et à déployer votre plein potentiel. À travers plusieurs enseignements sur la loi de l'attraction, vous apprendrez à utiliser les processus vous permettant de manifester vos désirs.

Embarquez avec nous pour vivre une expérience unique qui vous propulsera sur le chemin de la réalisation de soi. Des histoires inspirantes, des ateliers interactifs et une multitude de moments merveilleux et amusants vous attendent à bord du Serenade of the seas.

Faites-vous cadeau d'une croisière qui pourrait transformer votre vie!

ITINÉRAIRE PRÉLIMINAIRE

Jour 1 : Vol Montréal -San Juan, puis transfert de l'aéroport au port. Départ de la croisière à 20h30.

En début de la soirée, atelier sur l'estime de soi, mission de vie. Grâce à cet atelier, vous serez en mesure d'identifier ce qui vous définit, mais surtout ce qui vous démarque. Plus loin sur ce même chemin, nous pourrons trouver des indices vous permettant de découvrir votre mission de vie ou votre raison d'être sur cette terre. Par la suite, début de la présentation de la Roue de la Création (concept créé par Yves Groleau pour mieux comprendre la loi d'attraction).

Jour 2 : En mer

7h00 : Pour ceux qui le désirent, méditation matinale avec David ou marche dirigée avec Yves.

9h00-12h00 : Suite de l'atelier sur la Roue de la Création puis 1^{ère} étape : Pourquoi?

C'est le moment de déclarer votre engagement et surtout de mettre en œuvre le pouvoir de l'intention.

13h30-15h30 2^e étape : Quoi?

Que désirez-vous? Votre pouvoir de création est maintenant à l'œuvre. Comment bien définir nos désirs, faire la liste de ce que nous voulons et le visualiser!

Jour 3 : St George's, Granada (8h00-17h00)

7h00 : Pour ceux qui le désirent, méditation matinale avec David ou marche dirigée avec Yves.

Journée découverte et détente.

Jour 4 : Roseau, Dominica (8h00-17h00)

7h00 : Courte méditation matinale avec David ou marche dirigée avec Yves.

15h45-17h45 3^e étape : Comment?

Cette étape nous apprend le lâcher-prise et nous entraîne dans le courant de la grâce. Il suffit de maîtriser l'art de permettre que les choses se réalisent...

Jour 5 : St John's, Antigua (8h00-17h00)

7h00 : Méditation matinale avec David ou marche dirigée avec Yves si désiré.

Journée découverte et détente.

Jour 6 : St Croix, US Virgin Islands (7h00-18h00)

7h00 : Pour ceux qui le désirent, méditation matinale avec David ou marche dirigée avec Yves.

Journée découverte et détente.

Jour 7 : Charlotte Amalie, St Thomas (7h00-17h00)

7h00 : Pour ceux qui le désirent, méditation matinale avec David ou marche dirigée avec Yves. Journée découverte et détente.

15h45-17h45 4^e étape : Et après? + Conclusion

Apprentissage et mise en œuvre de deux processus très puissants : l'action et la gratitude.

Jour 8 : Arrivée à San Juan à 6h00 a.m, transfert du port à l'aéroport et vol San Juan-Montréal.

NB. Un moment de gratitude à la belle étoile sera proposé à tous les soirs à 21h00 pour ceux qui le désirent.

INFORMATION GÉNÉRALE



Animateurs

Yves Groleau : Après une carrière en administration, Yves Groleau décide de suivre sa passion et, depuis décembre 2005, il a créé son entreprise pour aider les gens à améliorer leur qualité de vie dans la simplicité des gestes qu'ils posent et des pensées qu'ils nourrissent dans leur quotidien. Il a fondé le concept des Week-ends du Bonheur et propose des ciné-conférences où sont présentés des films à caractère humaniste, spirituel et scientifique.
www.cadoproductions.com



David Bernard : Conférencier de nouvelle génération, l'approche de David est, tout comme son parcours professionnel, pour le moins originale et avant-gardiste. À l'âge de 19 ans, il voyage à travers l'Europe et l'Afrique du Nord afin d'effectuer un pèlerinage spirituel et clarifier sa mission de vie. C'est dans le désert du Sahara qu'il découvre sa voie... étudier les principes du bonheur au quotidien pour ensuite les partager avec ses pairs. Aujourd'hui diplômé comme Coach certifié en programmation neurolinguistique, PNL pour les intimes, David œuvre comme conférencier et coach de vie. Il est aussi l'auteur du livre nouvellement «Best Seller», Ralentir pour Réussir.

Dates : 10 au 17 décembre 2011

Prix réservez tôt : 1999\$/ personne taxes incluses si inscriptions avant le 5 août 2011

Prix régulier : 2299\$ / personne taxes incluses si inscription après le 5 août 2011

Tarif sans les vols et les transferts: 1549\$/ personne taxes incluses

Supplément pour une personne seule : 395\$ \$ (en cabine intérieure)

Toutefois nous pourrions tenter de vous jumeler avec une autre personne seule si vous le désirez. Si nous ne réussissons pas à vous jumeler nous assumerons les frais additionnels (pour inscriptions à plus de 60 jours du départ seulement), toutefois nous nous garderons le droit de vous jumeler au besoin (même pendant le voyage).

Le forfait comprend : vol aller-retour Montréal –San Juan, transferts entre l'aéroport et le paquebot (aller-retour), croisière, hébergement en cabine intérieure en occupation double (autres catégories de cabine disponibles sur demande -\$), tous les repas durant la croisière, ateliers et conférences dans une salle de conférence privée et toutes les taxes (incluant taxes du fonds d'indemnisation de l'OPC).

Le forfait ne comprend pas : boissons au repas, excursions, dépenses personnelles, pourboires et assurances-voyage.

Pour vous inscrire : remplir la fiche d'inscription ci-joint et nous l'envoyer avec un premier versement de 500\$. Il faut s'inscrire le plus tôt possible car les places sont limitées. Une assurance voyage est fortement recommandée, à payer au moment du versement initial. **Le solde doit être payé avant le 5 septembre 2011.**

Date limite d'inscription : 5 septembre 2011 (après cette date, nous ne pouvons garantir ni la disponibilité ni le prix des vols).

Nombre de participants: min. 10, max. 40

Documentation requise : passeport valide obligatoire pour tous les citoyens canadiens.

Royal Caribbean se réserve le droit de ré-instaurer le supplément de carburant pour tous les passagers jusqu'à un montant de 11\$ CAD par personne par jour si le prix du pétrole NYMEX dépasse 65\$ USD par baril.

Toutes les cabines possèdent un téléviseur, téléphone, grande armoire, tiroirs, salle de bain privée

Catégorie: cabine intérieure- autres catégories sur demande

Cabine extérieure: 180\$/pers. en occupation double
Avec balcon: 310\$/pers. en occupation double



Caractéristiques du navire: Serenade of the seas

Ponts : 13
Passagers : 2 114
Tonnage : 90 090
Longueur : 962'

Services:

Spa et salon de beauté
Centre de conditionnement physique
Centre des congrès : salles de réunion
Terrains basketball et volleyball
Aventure Ocean
Casino Royal
Parcours et simulateur de golf (intérieur/extérieur)
Mur d'escalade



Restaurants, bars et espaces publics:

Espaces publics:

- Plusieurs bars et Lounges
- Portofino Restaurant Italien
- Chop grill
- Latté-tudes maison de café
- Seaview Café
- Vini D'Italia restaurant
- Mystery Dinner Theater





CONDITIONS GÉNÉRALES

Dépôt et paiement

Un dépôt de 500\$ par personne est requis au moment de votre réservation ainsi que la prime d'assurance-annulation si désiré. Le solde devra être payé au complet **avant le 5 septembre 2011**. En cas de retard pour le paiement final, notez que la réservation sera automatiquement annulée entraînant les frais d'annulation sous-mentionnés.

Frais d'annulation

Jusqu'au 5 septembre 2011 : 500\$ de pénalité

Après le 5 septembre 2011 : aucun remboursement

Changement de nom : jusqu'à 300\$ de pénalité, selon les conditions du transporteur. À moins de 60 jours, toute modification sera considérée comme une annulation.

Spiritours se réserve le droit d'annuler un voyage si le nombre de participants n'est pas atteint à la date limite ou de changer les dates au besoin. Dans le cas où Spiritours décidait d'annuler le voyage, un remboursement complet représentera le règlement définitif envers le passager. Spiritours ne saurait être tenu d'intervenir lors de difficultés entre les autorités d'un pays et un membre du groupe qui ne se serait pas conformé aux lois, coutumes, règlements et traditions du pays d'accueil.

Assurances

Les voyageurs sont invités à se procurer une assurance-annulation dans l'alternative où, pour des raisons majeures (maladie, blessure ou décès survenant à eux-mêmes ou à un membre de leurs proches) ils devaient annuler leur voyage avant le départ ou modifier l'itinéraire en cours de route. De plus nous recommandons fortement de prendre une assurance-médicale. Le coût des assurances n'est en aucun cas remboursable. Les voyageurs doivent prendre connaissance dans leur contrat d'assurance de la nature de la garantie, des risques assurés, des exclusions, limitations et réductions de garanties, ainsi que des procédures de résiliation que contient le produit d'assurance.

Réclamation

Vous devez aviser le représentant de Spiritours le plus rapidement possible de toute réclamation éventuelle. À l'étranger, vous devez immédiatement communiquer avec votre accompagnateur ou auprès de la direction de l'hôtel afin que la situation puisse être corrigée.

Prix indiqués

Sauf en cas d'indication contraire, tous les prix sont en dollars canadiens. Ces prix sont sujets à changement sans préavis au moment ou avant le temps du paiement final. Un changement peut survenir suite à la dévaluation du dollar canadien ou de l'augmentation du coût du pétrole...etc.

Responsabilité de Spiritours

Spiritours ne peut être tenu responsable des actes, oublis, erreurs ou événements, pertes, dommages ou accidents durant le voyage, ainsi que des retards ou annulation dus à une compagnie de transport. Spiritours ne peut être tenu responsable de quelque dommage subi par le voyageur pour maladie, blessure, perte, incommodité ou anxiété. Spiritours décline également toute responsabilité quant à tout dommage découlant d'un acte gouvernemental, de troubles politiques, grèves, actes fortuits. Spiritours n'effectuera aucun remboursement quelles que soient les circonstances d'un retour prématuré ou d'une partie non-complétée, ni pour les services non-utilisés par les voyageurs. La responsabilité de Spiritours découlant du défaut de fournir un service ou un avantage décrit dans le présent document est limitée au coût de tel service ou avantage.

Responsabilité du voyageur

Le voyageur s'engage à accepter toute directive raisonnable relative au forfait émis alors que le passager est à l'étranger. Dans le cas où un passager aurait une conduite préjudiciable aux autres voyageurs ou aux fournisseurs de services, et qui persiste dans sa conduite malgré un avertissement formel du fournisseur de services et/ou de son représentant, le passager sera expulsé du groupe et devra assumer tous les frais occasionnés par sa conduite y compris tous les frais supplémentaires que le passager devra déboursier pour son hébergement, nourriture et transport.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom : _____

*****Les noms et prénoms doivent être identiques à ceux inscrits dans le passeport.*****

Profession : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Tel. (résidence) : _____ Tél. (travail) : _____

Courriel : _____

Date de naissance : _____

Numéro de passeport : _____ Date d'échéance : _____

Destination : CROISIÈRE DANS LES CARAIBES « Vivre est un cadeau »

Date de départ : 10 décembre 2011

Date de retour : 17 décembre 2011

Type de cabine souhaité :

cabine intérieure (aucun supplément)

cabine extérieure avec vue sur la mer – sur demande, quantité limité (supplément : 180\$ en occupation double, 750\$ en occupation simple)

cabine avec balcon – sur demande, quantité limitée (supplément : 310\$ en occupation double, 1012\$ en occupation simple)

Je partagerais la cabine avec une autre personne :

Nom du compagnon/compagne de voyage : _____

J'aimerais partager ma cabine avec une autre personne du groupe si possible (en cabine intérieure seulement). Si on ne peut me jumeler, Spiritours assumera les frais additionnels (pour inscriptions à plus de 60 jours du départ).

Je désire une cabine privée. (supplément: 395\$ pour cabine intérieure, sur demande pour catégorie supérieure)

Personne à contacter en votre absence : Nom : _____

Tél : _____

Où avez-vous entendu parler de Spiritours?: _____

Assurance-Voyage Croix-Bleue, veuillez mettre vos initiales à côté de l'option choisie

Prix indiqués par pers.	Garantie soins médicaux d'urgence _____	Forfait plus _____ (garantie soins d'urgence, annulation pour 2299\$ et bagages jusqu'à 1,500\$)	Forfait plus sans soins médicaux _____ (garantie annulation pour 2299\$ et bagages jusqu'à 1,500\$)	Je ne désire pas d'assurance-voyage _____
0 à 34 ans	41\$	143.13\$	119.73\$	
35 à 60 ans	41\$	143.13 \$	119.73\$	
61 à 65 ans	49\$	165.22 \$	130.12\$	
66 à 70 ans	55\$	195.65 \$	139.85\$	

N.B. Si vous avez 71 ans et plus vous devez nous contacter pour établir votre prime. Tarifs en vigueur jusqu'au 1^{er} décembre 2010.

Votre signature signifie que vous avez lu les conditions générales de Spiritours et que vous les acceptez.

Date : _____ Signature : _____

À envoyer avec votre dépôt de 500\$ (plus les frais d'assurance s'il y a lieu) à l'adresse suivante : Spiritours, 1695 boul. Saint-Joseph est, suite 100 SS, Montréal, Québec, H2J 1N1.

Nous vous suggérons de nous envoyer un chèque postdaté au 5 septembre 2011 pour la balance.



Détenteur d'un permis du Québec

FORMULE D'EXCLUSION DUES AUX CONDITIONS PRÉEXISTANTES

Afin d'être admissible à l'assurance médicale vous devez compléter le formulaire suivant :

EXCLUSION 1 ; Au cours des 3 mois précédant la date de prise d'effet* de la couverture, avez-vous pour une maladie ou blessure :

1. été hospitalisé ?.....Non.....Oui
2. eu un changement de posologie dans votre médication existante ?.....Non.....Oui
3. eu un changement dans un traitement existant ?.....Non.....Oui
4. consommé de la nitroglycérine pour une condition cardiaque plus d'une fois dans une période de 7 jours pour le soulagement de la poitrine ?.....Non.....Oui
5. été traité avec de l'oxygène a domicile ou eu recours a la corticothérapie
Pour une condition pulmonaire ?.....Non.....Oui
6. consulté un médecin (sauf pour un examen de routine) ?.....Non.....Oui
7. reçu un nouveau traitement ou vous en a-t-on prescrit un ?.....Non.....Oui
8. reçu une nouvelle prescription ou consommé un nouveau médicament.....Non.....Oui

Si OUI, spécifiez la Condition : _____
Cette condition est exclue de la couverture.

* PRISE D'EFFET DE LA COUVERTURE

1. Assurance médico-hospitalière et assurance forfait régulier: la date de départ du voyage
2. Assurance annulation ou interruption de voyage : la date d'adhésion au contrat.

IMPORTANT

Pour l'assurance médico-hospitalière, veuillez noter que dans le cas où une maladie se déclare entre la date de l'achat de l'assurance et le départ du voyage, cette maladie ne sera pas couverte pendant le voyage.

Signature du Client : _____ Date : _____

Si vous avez répondu OUI à la question

Cette condition n'est pas couverte. Nous vous offrons la possibilité de faire remplir un questionnaire médical par votre médecin traitant. Si le questionnaire médical est **ACCEPTÉ** par la Croix Bleue, cette condition sera **COUVERTE**.

Compléter la partie suivante **SEULEMENT** dans le cas où votre réponse est OUI

NOM: _____

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (RÉSIDENCE) : _____

ASSURANCE HOSPITALISATION

Pour être admissible à cette assurance, il faut être résident canadien et être bénéficiaire au sens de la Loi sur l'assurance-maladie du Québec.

Pour adhérer à cette assurance vous devez obligatoirement remplir la formule d'exclusion due aux conditions préexistantes et le retourner avec votre paiement.

Voici un résumé de ce que l'assurance médico- hospitalisation couvre* :

- Frais hospitaliers jusqu'à \$5,000,000
- Médicaments (lorsque prescrits dans le cadre d'un traitement d'urgence)
- Soins dentaires par suite d'un traumatisme externe (jusqu'à \$2,000)
- Service d'ambulance
- Rapatriement
- Allocation de subsistance (jusqu'à \$3,000)

*Pour connaître avec précision ce qui est couvert veuillez demander au responsable du voyage de vous fournir le contrat d'assurance voyage

ASSURANCE ANNULATION

Cette assurance vous donne droit à un remboursement complet pour toutes sortes de situations pouvant arriver et qui pourraient vous empêcher de partir.

Voici un résumé de ce que l'assurance annulation couvre* :

Votre voyage sera remboursé si vous vous voyez obligé d'annuler votre départ ou d'interrompre ou de prolonger votre voyage après qu'il ait commencé, à la suite de :

- .. Maladie, hospitalisation, lésions corporelles ou décès
- .. Mise en quarantaine
- .. Sinistre qui rend inhabitable la résidence principale
- .. Retard en raison d'une panne mécanique de la voiture, du mauvais temps, d'un accident de la route ou d'un barrage routier ordonné par la police en cas d'urgence
- .. Événement dans le pays de la destination du voyage qui incite le gouvernement du Canada à émettre une recommandation selon laquelle les citoyens canadiens ne devraient pas voyager à l'intérieur de ce pays pour une période couvrant le voyage assuré. L'adhésion à l'assurance doit avoir lieu avant que la recommandation gouvernementale ne soit divulguée
- .. Refus de la demande de visa (certaines conditions s'appliquent)
- .. Perte involontaire de votre emploi (certaines conditions s'appliquent)

*Pour connaître avec précision ce qui est couvert veuillez demander au responsable du voyage de vous fournir le contrat d'assurance voyage.

Voici un résumé de ce que l'assurance annulation ne couvre pas :

- .. Toute maladie qui était diagnostiquée au moment de l'achat de cette assurance
- .. Tout traitement ou chirurgie conseillé avant la date d'achat du voyage
- .. Refus ou changement de décision pour la participation au voyage

ASSURANCE BAGAGES

Couverture jusqu'à 1500\$ (maximum 300\$ par article)

Risques assurés : perte, endommagement, vol, retard (pour 12 heures et plus); un montant jusqu'à concurrence de 250\$ sera accordé pour vêtements et/ou accessoires de première nécessité.

Vous devez absolument avoir déclaré la perte aux autorités et avoir obtenu un rapport écrit.

*Pour connaître avec précision ce qui est couvert veuillez demander au responsable du voyage de vous fournir le contrat d'assurance voyage